

EMPLOI : TOUS PERDANTS, OU TOUS GAGNANTS

Perspectives

*par Vincent Berthet et Claude Royon **

Qu'est-ce que le travail ? Qu'est-ce que le développement ? Telles sont les deux questions clés, bien sûr liées, d'une démarche de réflexion et d'un engagement citoyen, dans la société française actuelle, contre les dégâts du chômage.

Ces questions, tout invite les professionnels et les militants des organisations mobilisées au nom du droit au travail (1) à les approfondir, pour que leur engagement dans et pour le tissu social ne soit pas réduit à un rapiécage. En ce sens, des dynamiques d'échange, de réajustement des actions, d'innovation, comme celle que le COORACE a fait vivre entre 2005 et 2007 (« Projet 500 ») (2), sont essentielles.

Sur ces mêmes enjeux, le travail et le développement, tout invite également la société française et ses divers pouvoirs à beaucoup plus écouter ce qu'expriment, par leurs actes autant que par le discours, ces organisations et les travailleurs qui les habitent. Elles ont, de leur côté, à mieux expliciter et énoncer, en lien direct avec les chômeurs ou travailleurs précaires, leur projet de société : il ne suffit pas de déclarer son rattachement à l'économie sociale, par exemple, pour qu'il prenne sens. Le mouvement de changement social souffre de son émiettement, c'est certain ; mais, bien autant, de l'incapacité de ses composantes à parler clair : quelle vision de l'Homme et de la vie en société porte-t-on ? À quoi est-on résistant ? (3)

Sentinelles du travail humain

« Ce cadeau, avec l'argent du RMI, je n'aurais pas osé te l'acheter ; avec ma paie, je suis contente de te l'offrir »

Qu'est-ce que le travail, en fait, pour l'accomplissement des personnes et la construction des sociétés ? Le potentiel de lien et de réalisation individuelle d'un certain nombre de travaux, inscrits ou non dans un « marché », n'a pas à être argumenté : oui, je m'accomplis dans mon travail en coiffant, plus ou moins adroitement, les cheveux de ma fille ou en rangeant les rayons de l'épicerie solidaire de mon quartier. La réflexion doit donc principalement s'appliquer aux formes les plus socialisées, les plus partagées, du travail ; autrement dit, en Europe et aujourd'hui, à l'emploi salarié. Les évolutions technologiques, et aussi sociétales, ont modifié la nature et les modes d'exercice du travail. Surtout, il est encadré, depuis peu à l'échelle de l'histoire, par les logiques économiques financiarisées et globalisées qui mènent le

** Rédaction d'Economie & Humanisme.*

(1) Et parmi elles, au premier chef, les « Structures d'insertion par l'activité économique », celles du mouvement COORACE et les autres.

(2) Ou comme celle de la FNARS – à propos du volet « emploi » de son action parmi d'autres – dans la même période.

(3) Exercice difficile tenté par l'association *Economie et Humanisme*, pour sa part, avec la mise au point et la diffusion de son tout récent Manifeste « Citoyens d'une humanité fragile » : www.economie-humanisme.org

jeu, avec le concours, plus ou moins complaisant selon les périodes, des politiques publiques. Ce contexte aboutit à une précarisation, doublée d'une mise sous pression, inconnue depuis un demi-siècle au moins, et à la marginalisation durable d'une partie importante des travailleurs.

Une société en disqualification ?

L'exclusion du droit au travail détruit le chômeur, mais, bien autant, déshumanise et démembré la société. Réciproquement, les possibles issues, face à cette catastrophe qui n'a rien de naturel, renvoient à une responsabilité très partagée ; leur définition, et surtout leur mise en œuvre, qui ne peuvent se faire sans impliquer dans la concertation les chômeurs et les entreprises de type SIAE, ont une dimension extrêmement politique : elles interrogent la capacité des divers échelons de pouvoir à répondre à un problème sociétal fort. La présence de travailleurs durablement sans emploi ou en emploi précaire, en effet, n'est que la manifestation la plus aiguë d'une dégradation du potentiel intégrateur du travail, qui n'épargne personne.

Dans un contexte de richesse globale, l'atonie de la volonté commune (que l'inconsistance moyenne des « politiques de l'emploi » reflète et encourage à la fois), face au chômage profond est véritablement une conduite à risque. Elle est contre-productive, à terme, sur le plan économique. Elle est dissociante, au sens où elle restreint les sentiments d'appartenance, fige les partitions sociales, isole : le vécu ou la menace du chômage, dans un contexte qui accentue la compétition entre individus, provoquent avant tout des replis et non des mobilisations collectives.

Plus grave, la passivité face à l'attente des recalés du droit au travail sape les bases de l'être ensemble : si la voie d'intégration dans la société qui fonctionne pour la majorité – l'emploi – est en permanence fermée pour certains, c'est la valeur de cette société elle-même qui est mise en cause. L'exclusion, a fortiori dans le domaine de l'emploi, disqualifie la société. Elle rend vaine la promesse de l'égalité, car elle banalise des injustices de situation, d'autant plus frustrantes qu'elles deviennent de véritables ségrégations (5). Elle annihile la référence à la liberté, celle pour chacun de se voir reconnu à partir de ses potentiels, et de construire, s'il le désire par le travail, son intégration sociale. Elle est un reniement de l'engagement de fraternité et de solidarité ; ceci dans le quotidien et, plus globalement, chaque fois que se réactive, comme c'est le cas en France en 2007, la tendance du pouvoir politique à reporter la responsabilité du chômage avant tout sur les individus concernés.

« On peut, on doit faire autrement ; on le peut d'autant plus que d'autres nations savent mieux s'organiser pour l'emploi » : tel est le message permanent de la (petite) partie du mouvement social français qui est présente jour après jour dans la lutte contre le chômage profond. Le défi d'un emploi décent pour tous et pour chacun passe donc un peu par des solutions techniques, juridiques, financières. Bien sûr, les Structures d'insertion doivent être davantage reconnues, financées, « déprécarisées ». Bien sûr, elles sont appelées à « professionnaliser » plus encore leurs pratiques. Mais leur impact tient bien autant à l'appel qu'elles lancent, à travers leurs actions, pour une réelle mobilisation collective au service de l'emploi.

(5) Au sens où l'éviction à l'embauche d'un certain nombre de candidats jugés d'emblée inadéquats devient une sorte de loi permanente, s'appliquant à des groupes entiers. L'analogie entre l'exclusion du droit au travail et l'exclusion du droit au logement est parlante à ce titre. Cf. l'article de **J. Maurice**, *Economie & Humanisme* n° 376, mars 2006.



Les SIAE, sur ce plan, sont dans une situation délicate, qui n'est pas sans contradictions. Elles sont incitées par les pouvoirs politiques, par les textes qui, financements à la clé, les enserment, et même par une partie importante de l'opinion, à « faire vite » : un demandeur d'emploi a vocation, leur enjoint-on, à être « remis » sur le marché du travail pour accepter un emploi « normal ». Quelles que soient ses difficultés antérieures, quelle que soit la qualité de cet emploi. Pendant longtemps, la logique d'action des SIAE ne s'est pas tellement démarquée de cette position, qui correspond d'assez près au terme, humblement très pauvre, d'« insertion (5) ». Mais une majorité d'entre elles, aujourd'hui, constate que les emplois dits « ordinaires » sont, relativement, plus rares, plus difficiles à atteindre pour les travailleurs qu'elles accompagnent, et de moins bonne qualité (6).

« Il faut des associations (d'aide aux chômeurs) pour tenir le petit fil de l'espoir et pour dire "on n'est pas rien." »

Elles ont donc d'excellentes raisons de revendiquer un statut (contrats « de droit commun », etc.) nettement plus intégrateur pour leurs salariés ; elles ont toutes raisons, également, de s'interroger, pour les améliorer, sur la qualité des emplois et des situations de travail qu'elles-mêmes proposent ; c'est à cet axe que se rattache l'intérêt qu'un plus grand nombre de SIAE portent à leur potentiel de résistance aux discriminations (7). À cet axe également se relie la réflexion, et certaines expériences, autour d'un « accompagnement-intégration » durable : créations d'emplois au long cours dans les SIAE (8), aide à la création d'activités autonomes extérieures (9), accompagnement pendant une certaine période après embauche en entreprise (10). Les SIAE veulent également accentuer leur fonction d'aide à la formation-qualification, sur tous les plans. À cet égard, on peut penser que la situation actuelle vient leur rappeler qu'elles se sont créées pour aider l'intégration globale des personnes par l'emploi et non seulement leur insertion dans l'emploi.

Sans doute, les responsables des SIAE devront-ils accepter et assumer, ce qui n'est pas facile au vu de leur mode de financement public actuel, le fait que leur impact dans et sur la société ne tient pas avant tout au nombre de personnes qu'elles accueillent, salarient, accompagnent, « placent »... Cet impact passe par la qualité des parcours qu'elles permettent, en étant notamment plus inventives et revendicatives quant à la reconnaissance des compétences acquises en situation de travail. Il tient aussi à la qualité du vécu collectif – avec une attention particulière à la liberté de participation effective des « salariés en insertion » – dans les entreprises qu'elles-mêmes sont devenues (11). Les liens qu'elles peuvent cultiver, à l'intérieur de l'économie sociale, avec le milieu des coopératives de travail

(5) À tel point que le fait de provenir d'un dispositif dénommé « insertion » génère pour beaucoup une stigmatisation qui s'oppose à leur embauche par des employeurs « ordinaires ». Cf. « Des mots pour agir », p. 9.

(6) Ces emplois auxquels peuvent accéder immédiatement les salariés des SIAE, sont d'ailleurs les plus déstabilisants et les plus précaires. alors que beaucoup de secteurs sous tension leur sont difficilement accessibles à court terme.

(7) Cf. le Séminaire national (Lyon, 25 juin 2007) organisé sur ce thème, par la CNIAE et l'ACSÉ ; d'autres actions (formations des responsables de SIAE notamment) sont en cours, conduites pour certaines par *Economie et Humanisme*.

(8) Une partie des Régies de quartier, quelques SCOP qui sont également entreprises d'insertion, des « fermes de Cocagne », quelques Al...

(9) Par la médiation de Coopératives d'activités et d'emplois ou, à un moindre titre, de « couveuses » d'activités ; mais également par des aides informelles, dont une partie repose sur des bénévoles.

(10) Ce que préfigurent en quelque sorte, les modes d'action des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) et, lorsqu'il s'agit de mises à disposition longues, des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion.

(11) Selon des voies et en s'appuyant sur un certain nombre d'expériences présentées dans les articles de la seconde partie de ce dossier.

(12), appuieraient leur volonté d'agir en ce sens. On peut supposer, d'ailleurs, que le « pouvoir d'attraction » des SIAE auprès de nouveaux membres actifs ou militants tient en bonne partie au fait qu'elles leur proposeront de s'engager (par leurs compétences, temps, argent...) dans des entreprises sociales (13) réellement « différentes ».

Développeurs

Le contexte actuel a réactivé parmi les responsables des SIAE une appétence pour une inscription plus explicitée et plus résolue dans le développement de leurs territoires. Celle-ci vise à générer de la fluidité vers les emplois existants, mais aussi à faire naître de nouveaux emplois, en prenant en charge des besoins mal couverts dans le milieu : services aux entreprises ou aux particuliers, services culturels, certains services aux personnes... L'enjeu qualitatif en est de donner de nouvelles dimensions au métabolisme entre lutte contre l'exclusion et vitalité du milieu qui existe, de façon plus ou moins perçue et reconnue, dans toutes les situations (14).

De ces ouvertures découlent des exigences pour des SIAE qui, aujourd'hui, ne sont pas toutes aussi extraverties que la situation le requiert : élargissement de leurs partenariats habituels, notamment avec le milieu économique local (15), projets innovants, négociations pour permettre aux travailleurs dont l'emploi s'est éloigné de retrouver des places... Les chantiers à ouvrir sont immenses, et le développement – voire la survie – des SIAE passe très certainement par leur capacité à assumer et inventer des modes d'action plus divers et complexes (16).

En fait, les logiques de valorisation d'un travail de qualité et d'engagement dans le développement local sont plus convergentes qu'on ne le pense souvent ; à ce titre, on peut proposer, quant à l'avenir des SIAE, l'option prioritaire suivante : considérer leurs acteurs comme des développeurs de leur milieu, la dimension « soutien du droit à l'emploi » étant une composante de cette dynamique (17). Les emplois, et l'emploi ouvert réellement à tous, sont des atouts pour un territoire vivant.

Vincent Berthet et Claude Royon

(12) En France et à l'étranger. Cf. par exemple le dossier « Alternatives en Amérique latine », *Economie & Humanisme* n° 371, décembre 2004.

(13) Pour rejoindre la terminologie adoptée à l'échelle de l'Union Européenne par les structures – pour la France, le Comité National des Entreprises d'Insertion - qui ont fondé le Réseau européen des entreprises sociales (ENSIE), www.ensie.org

(14) Cf. les articles de la troisième partie du dossier.

(15) Sur ce point également, les expériences, parfois infructueuses, de lancement des GEIQ, toujours avec des entreprises et le plus souvent sur un territoire restreint, sont riches d'enseignements.

(16) Les attitudes défensives qu'adoptent un certain nombre d'entre elles, face à des difficultés bien réelles (stagnation des marchés, limitations d'activité dues aux réglementations, financements publics trop serrés, évaluations de leur action selon des critères trop fermés...), sont à tous coups perdantes.

(17) Cf. **H. Jacot**, *Economie & Humanisme* n° 377, juin 2006 (dossier « Dynamiques locales pour l'emploi : comment coopérer ? »).